

Lancement du nouveau mandat du Ministre d'État en charge de l'Aménagement du Territoire, Me Guy LOANDO MBOYO



Kinshasa, 13 juin 2024 – Son Excellence Monsieur le Ministre d'État en charge de l'Aménagement du Territoire, Me Guy LOANDO MBOYO, renouvelé à son poste dans le Gouvernement de SE Madame la Première Ministre Judith SUMINWA TULUKA, a entamé son nouveau mandat par une réunion stratégique avec les différentes directions de son

ministère.

Lors de cette réunion, le Secrétariat Général, le Fonds National de l'Aménagement du Territoire (FONAT), l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT), l'Observatoire National d'Aménagement du Territoire (ONAT), et la Cellule Technique et de Coordination de l'Aménagement du Territoire (CTC-AT) étaient présents pour prendre connaissance des nouvelles directives visant à parachever les divers projets en cours.

Dans son allocution, le Ministre d'État, Guy LOANDO MBOYO, a tenu à remercier Son Excellence Monsieur le Président de la République, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHOLOMBO, ainsi que Son Excellence Madame la Première Ministre Judith SUMINWA TULUKA, pour la confiance renouvelée en le reconduisant à ce poste. Il a également défini les priorités pour les 100 premiers jours du Gouvernement, parmi lesquelles figurent la promulgation de la Loi sur l'Aménagement du Territoire, la publication de l'annuaire des ressources naturelles en RDC, et la vulgarisation des initiatives d'aménagement telles que REVITE et les villes durables.

L'Aménagement du Territoire, faisant partie intégrante du pilier 3 du programme Gouvernemental, devra se montrer très actif, impliqué et soucieux d'atteindre des résultats dignes de la mission qui lui est confiée.

Le Ministre d'État a conclu en motivant l'ensemble du personnel à reprendre le travail avec détermination et enthousiasme pour l'intérêt de tous les Congolais. Il a souligné l'importance de l'engagement et du dévouement de chacun afin de contribuer à la construction d'un avenir meilleur pour la République Démocratique du Congo.